

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 410

Artikel: A travers les sociétés

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nées, dans divers cantons, à l'institutrice mariée. Genève et Vaud y ont résisté brillamment, ils ont eu raison. Sans vouloir en rien atténuer ou diminuer la valeur de toutes les femmes dans l'enseignement, on doit constater cependant qu'une mère ajoute à sa situation personnelle et familiale. L'Etat, qui laisse à son compte la femme du boucher ou du boulanger, de sa lessive ou à ses nettoyeurs la femme de journée, n'a pas à se préoccuper de la situation privée de ceux qu'il occupe, pour autant que, dans l'accomplissement de leur fonction, ils donnent satisfaction.

Il y a, dans cette tendance à exclure la femme mariée des écoles, des bureaux, de certaines professions, un résultat évident de la crise économique nous l'avons déjà dit, mais aussi, et c'est un peu triste à constater, un sentiment entaché de mesquinerie et de jalousie. On trouve trop favorisés ceux qui touchent deux salaires... et, dès lors, qu'importent les intérêts matériels de l'école, de l'enseignant?...
Chacun devrait être libre de choisir sa vie, de la diriger comme bon lui semble, et l'institutrice qui se marie devrait avoir le droit de continuer son enseignement, si elle estime pouvoir le faire, sans qu'on lui impose une loi dont les conséquences peuvent l'encourager à renoncer à fonder un foyer où régnerait la gêne, et à lui préférer l'amour libre.

Souhaitons que, la crise passée, l'on renonce à toute restriction quelconque au travail de la femme mariée, et qu'on vienne à une plus saine et plus juste conception des droits de l'individu, de ces droits dont on parle constamment, mais qui, chez nous, du moins, sont encore un mythe pour la femme.

L. H. P.

Le secours aux enfants

Les derniers numéros du *Bulletin* de l'Union nationale de secours aux enfants groupent en un tout imposant les différentes formes que prend, suivant les pays, l'aide à l'enfance désignée, malade ou dévoyée. C'est vraiment émouvant de réaliser tout ce que fait la pitié humaine et la solidarité internationale... et aussi tout ce qui reste à faire pour que chaque petit ait sa juste part de soins et de protection.

Nous ne pouvons énumérer, pays par pays, l'activité que relate ce *Bulletin* si détaillé et si copieux. D'abord, presque toutes les sociétés affiliées à l'Union ont une ou plusieurs activités communes. Un peu partout, de l'Amérique aux contrées avoisinant l'Asie, et en passant par nos pays européens, nous voyons mentionner les secours en nourriture, en vêtements, en layettes et en berceaux; partout aussi, les difficultés de crise économique des temps présents ont nécessité des mesures spéciales pour secourir les enfants de façon plus efficace encore; les sociétés, par surcroît de soucis, ne reçoivent plus qu'une partie de l'argent qui affluait autrefois, et même les subventions gouvernementales diminuent ici ou là.

L'enfant ne doit pas seulement être nourri, il doit aussi pouvoir s'amuser. Des terrains de jeu sont aménagés, des jouets sont distribués à Noël. Il faut des vacances à ces organismes affaiblis par la vie nécessiteuse au sein des grandes cités: on les expédie à la campagne, sur la montagne ou au bord de la mer. Le Mouvement de la Jeunesse suisse romande organise même des camps d'hiver de quatre semaines pour des fillettes de chômeurs; il possède sa maison de vacances dans le Jura, à Saint-Georges. En France, outre les colonies de vacances et les colonies scolaires, il existe à Draveil, le camp international de la république des enfants; en Lettonie des maisons de repos pour les mères, et une colonie maritime pour les enfants.

L'œuvre d'adoption par laquelle des bienfaiteurs s'engagent à aider un enfant pendant un certain nombre d'années, en ne connaissant souvent de lui que sa photographie — œuvre des photocartes en France, en Pologne, etc. — a en Suisse romande un équivalent dans l'œuvre plus restreinte des «Marraines». En tous pays, la réclame et la cueillette de sous se fait avec beaucoup d'ingéniosité, et il se vend toutes sortes d'articles au profit des enfants. Par la presse, souvent par des bulletins particuliers de l'une ou l'autre société, par des brochures, par des affiches, des cartes postales, par le cinéma, voire même par la radio, la propagande se fait partout de la même intense façon.

Musée d'hygiène en Lettonie, écoles de nurses en Turquie, brigades de médecins visitant régulièrement les institutions (camps, asiles, sa-

natoria) hébergeant des enfants et que l'on rencontre sous les signes des Croix-rouges et des Croissants rouges dans les pays avoisinant la Caucase, cuisines scolaires de Yougoslavie et d'ailleurs, pouponnières et consultations de nourrissons, — il y en a partout —, propagande en faveur de l'hygiène infantile, qui semble surtout active dans les pays nordiques, troncs déposés à Andrinople dans les maisons des familles aisées et dans tous les établissements publics pour les dons en faveur des petits enfants, loi nouvelle votée en Belgique et créant l'œuvre nationale des orphelins des victimes du travail, cantines économiques grecques, et taxe prévue sur les tabacs qui donnerait une vingtaine de millions dans une part serait attribuée aux dites cantines... cette énumération d'initiatives intéressantes et parfois nouvelles pourrait être continuée longtemps encore.

Mais nous en avons dit assez pour renseigner tous nos lecteurs sur l'immense activité mondiale en faveur des enfants ou de leurs mères. Disons encore, cependant, la belle œuvre d'entraide entre pays qui fait que de partout on envoie de l'argent à des sinistrés, à des œuvres particulièrement intéressantes, à des groupements s'occupant d'enfants, etc. L'Union internationale de secours aux enfants a bien mérité la reconnaissance mondiale!

V. D.

Correspondance

La carte suffragiste de l'Europe

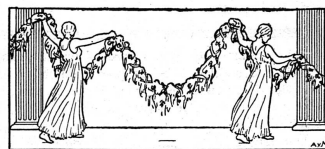
Une de nos abonnées nous écrit de Suède pour nous prier de lui faire savoir dans nos colonnes (ce qui peut rendre service évidemment à d'autres lecteurs) celui de nos numéros où a paru un tableau des droits des femmes en Europe à l'heure actuelle.

On trouvera cette carte suffragiste de l'Europe dans notre N° 379 (14 mai 1932). Elle est encore complètement up to date.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Corseaux et La Tour de Peilz, le 5 septembre 1933.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,
Nous avons la joie de vous inviter à notre Assemblée générale, les 7 et 8 octobre, à Lucerne. Nous avons dû, cette année, fixer nous-mêmes le lieu de notre Assemblée. Si nous avons choisi cette ville, c'est qu'elle nous a paru être centrale et offrir des facilités de logement et de locaux spacieux pour nos réunions.
Nos Sociétés lucernoises nous ont très aimablement offert leur aide pour organiser l'Assemblée; elles ont obtenu pour nos séances la Salle du Grand Conseil. A cause de la crise hôtelière, les membres de ces Sociétés ne se sentent pas libres de nous offrir des logements gratuits; vous trouverez ci-après la liste des hôtels recommandés, et vous voudrez bien rétenir directement vos chambres à l'avance.
Nous prions les déléguées de remplir les bulletins attachés à la présente circulaire, et de les envoyer à Mme Martin, La Terrasse, Tour de Peilz, avant le 4 octobre, afin que nous puissions annoncer à l'hôtel le nombre des participantes.



A travers les Sociétés

Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes.

Bien que le Bureau temporaire de l'Alliance à Genève ne soit pas encore ouvert, vu la date tardive de l'Assemblée de la S. d. N., les membres de l'Alliance présents à Genève n'ont pas voulu manquer à la traditionnelle réception des participantes féminines à l'Ecole d'été de l'Association pour la S. d. N., cette réunion familiale, toujours très goûtée, permettant de faire mieux connaître à toute cette jeunesse enthousiaste le travail de l'Alliance et son utilité.

Aussi, le 30 août dernier, une cinquantaine de jeunes femmes et de jeunes filles représentant 11 pays, mais où l'élément français était en grande majorité (l'Ecole normale d'institutrices de Bordeaux, par exemple, était là in corpore), se pressaient-elles dans les locaux hospitaliers de la Taverne antialcoolique à la rue de Saussure. Mlle Gourd, qui fonctionnait comme maîtresse de maison, salua d'abord les différentes nationalités, les applaudissements crépitaient pour chaque pays appelé, puis exposa brièvement le but et la raison d'être de l'Alliance. Miss Dingman, pré-

sidente du Comité pour le Désarmement, se fit écouter avec une attention soutenue en relatant toute l'activité de ce Comité depuis deux ans en faveur du désarmement; puis la note gaie et artistique à la fois fut donnée par M^{lle} Mad. Jequier, qui chanta de façon charmante plusieurs chansons de Jacques-Dalcroze, dont l'auditoire reprit en chœur les refrains. Et après la partie organisée, les conversations particulières et les échanges de vues animés se donnèrent libre cours autour du thé et des citronnades. Très joli début à l'Activité de l'Alliance à Genève durant ce mois.

J. G.

Des réunions comme celle de notre Assemblée générale peuvent faire beaucoup pour resserrer les liens entre les divers cantons et les diverses tendances que représentent nos Sociétés. Aussi engageons-nous d'une manière pressante nos Sociétés à faire le sacrifice pécuniaire nécessaire pour envoyer des déléguées à Lucerne, afin que nous puissions nous grouper, nombreuses, autour d'un idéal commun et nous encourager mutuellement. Avec cette circulaire, vous recevrez la carte pour votre déléguée. Cette carte doit être échangée, avant l'ouverture de l'Assemblée, contre la carte rose de vote; celle-ci ne peut être délivrée que contre la carte ci-jointe, car c'est notre seul moyen de contrôle. Selon l'art. VI de nos statuts, une déléguée ne peut pas représenter plus de deux Sociétés.

Nous vous rappelons notre Caisse de voyages, à laquelle vous pouvez recourir pour faciliter le déplacement de votre déléguée, et qui reçoit aussi des dons avec reconnaissance. Les demandes de subsides doivent être adressées, quelques jours d'avance, à notre caissière, M^{lle} H. Dünnler, Vorderer Vorstadt, 8, Aarau. (Compte de chèque VI 4000, Aarau.)

Pour répondre au vœu exprimé par la Fédération neuchâteloise de la Ligue suisse des Femmes abstinences, le Comité de l'Alliance a décidé de faire la proposition suivante: « L'Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, réunie à Lucerne, charge son Comité de prier ses Sociétés affiliées, en particulier les Centrales féminines et les Unions de Femmes, de suivre de près dans leurs cantons respectifs les législations sur l'alcool, tant actuelles qu'en préparation, et de veiller à leur application. Une attention toute spéciale devra être portée à la consommation de liqueur faite par la jeunesse des deux sexes, aussi bien dans les tea-rooms que dans les cafés.»

Nous avons le plaisir de vous annoncer que deux nouvelles Sociétés se sont affiliées à l'Alliance: la *Hausfrauenverein de Zurich et environs* et le *Verband Schweizer Hausfrauenvereine*. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue. Veuillez recevoir, Mesdames et chères Alliées, nos meilleures salutations.

Pour le Comité:

La Présidente: ANNE DE MONTET.
La Secrétaire: FANNY MARTIN.

Hôtels recommandés:

Hôtel du Lac, Bahnhofstrasse, 5.	Chambre et déjeuner: Fr. 8.—
Hôtel de la Paix, Züricherstrasse, 1.	» Fr. 5.— à 5.50
Hôtel Wildenmann, Bahnhofstrasse, 30.	» Fr. 5.75 à 7.75
Hôtel Rütli.	» Fr. 5.25
Hôtel Krone.	» Fr. 5.—
Hôtel Waldstätter (sans alcool)	» Fr. 6.—
Hôtel Krone.	» Fr. 5.—
Hôtel de la Poste.	» Fr. 5.— à 6.—

N. B. — Nous attirons l'attention des déléguées sur le fait que l'horaire d'hiver des C. F. F. entre justement en vigueur le 7 octobre.

Le joli chalet d'Adelboden, dont nous avons signalé par dernier la construction à nos lecteurs, a été pendant deux semaines d'août cette année une réunion originale de 17 jeunes éclaireuses représentant 7 pays, dont le séjour, payé sur un fonds spécial, avait pour but de permettre aux éclaireuses de nouer des relations d'amitié à travers le monde. Séjour charmant et fécond en échange de vues et relations internationales, d'après les récits qui nous en ont été faits par d'enthousiastes participantes.

Ajoutons que l'une des deux représentantes de la Suisse à ces réunions était M^{lle} Baenzler-Vogel, la fille d'une fervente féministe, et la nièce de notre collaboratrice et amie, M^{me} Debritt-Vogel, de Berne.

M. F.
Fédération Internationale des Amies de la jeune fille. (Rapport de mai 1927-avril 1933).
Depuis le cinquantenaire de la Fédération célébré en 1927, l'œuvre n'a pas cessé de s'affirmer et de se développer en de nombreux pays. La Conférence internationale s'est réunie à Zurich

en 1932. L'Union nationale roumaine forte de plus de 500 membres fut reçue dans la Fédération. On y enregistra, avec chagrin la démission de M^{me} Curhod-Secrétan, présidente internationale depuis plus de dix ans, elle fut acclamée présidente d'honneur, tandis que M^{lle} Andrée Kurz, de Neuchâtel, lui succéda comme présidente internationale. La Fédération est représentée dans le Comité contre la traite des femmes et des enfants de la S. d. N. Elle compte actuellement 22.000 membres dans 47 pays.
Ce rapport donne le détail de l'activité de ses groupements, et une statistique intéressante des services rendus par l'œuvre des gares, les bureaux de placements, les foyers ou clubs dirigés par elle.
L. H. P.

Bulletin à détacher:

La soussignée s'inscrit:

pour le banquet du dimanche, à 13 h., à l'Hôtel du Lac. (Fr. 4.50, service compris.)

pour la soirée familiale du samedi, à 20 h. 1/4, à l'Hôtel du Lac. (Fr. 2.—, service compris.)

(Prrière de biffer ce qui ne convient pas.)
Adresse et signature:

Dans sa séance du 29 août, le Comité de l'Alliance a mis au point le programme de son Assemblée générale qui aura lieu à Lucerne, les 7 et 8 octobre.

Il a pris connaissance du rapport de la présidente et l'a approuvé.

Les Sociétés recevront, le 8 septembre, la circulaire qui leur donnera toutes les indications utiles, ainsi que le programme de l'Assemblée et la carte de déléguée.

F. M.



Nouvelles des Sections.

SAINT-GALL. — Lors de l'Assemblée générale qui a eu lieu dernièrement, la présidente, M^{lle} Wohlhlich a donné un aperçu du travail accompli pendant l'année écoulée, et qui a porté tout spécialement sur la question du désarmement.

Puis, M^{me} Winkler, ingénieur agronome, fit une causerie intéressante sur ce sujet: *La crise dans l'agriculture*. Les temps sont durs pour l'agriculture. Le petit paysan souffre tout spécialement. L'Etat lui vient en aide dans la mesure de ses moyens, mais l'agriculture s'adapte trop lentement à la situation et ne sait pas transformer ses cultures selon la nécessité. Nous importons encore trop de légumes étrangers. Le paysanne peut faire beaucoup pour remédier à cela. Il est assés du devoir de la citadine d'acheter des produits du pays, et si possible directement chez le producteur.
Z.

Ecole d'Etudes Sociales pour Femmes

GENÈVE... Subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver: 24 octobre 1933 - 27 mars 1934

Culture féminine générale. - Préparation aux carrières d'activité sociale, de protection de l'enfance, direction d'établissements hospitaliers, bibliothécaires, libraires-secrétaires, infirmières-visiteuses, laborantines. - Pension et Cours ménagers au Foyer de l'Ecole. - Progr. (50 cent.) et renseignements par le Secrétariat, rue Charles-Bonnet, 6, GENEVE.

Des auditrices sont admises à tous les cours

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER